



## départ imminent sans discussion

Par **Rubiaca**, le **27/04/2023** à **14:07**

Bonjour,

Divorcé et en garde alternée, mon ex vient de m'annoncer qu'elle part vivre dans 2 mois à plus de 700km.

Notre fils aurait décidé d'aller vivre avec elle et ne viendrait qu'aux vacances scolaires me voir. (d'après ces dires)

Aucunes décisions n'a été faite avec un JAF à ce jour et aucunes discussions pour m'avertir de ce départ soudain.

Nous nous sommes toujours entendu pour l'enfant mais là, je suis dans le désarroi total car cela m'a été pratiquement exposé sans m'en parler.

Quels recours puis-je avoir au cas où elle ne m'enverrai pas le petit pour les vacances vu qu'il n'y a aucunes décisions du JAF?

En vous remerciant

Cordialement

Rubiaca

Par **Visiteur**, le **27/04/2023** à **14:24**

BONJOUR

Vous devez donc saisir le JAF en urgence...

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11530>

<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/saisir-le-jaf-juge-aux-affaires-familiales-en-urgence>

<https://www.justice.fr/notice/idtdb001-requ%C3%A0te-juge-affaires-familiales>

Par **Rubiaca**, le **27/04/2023** à **19:52**

Merci à vous  
Cordialement

Par **Rubiaca**, le **01/05/2023** à **23:16**

Bonsoir,

Connaissant mon ex et sachant plus au moins sa réponse pour passer devant 1 JAF, pouvez vous me dire si une attestation écrite de sa main certifiant m'envoyer notre enfant pendant les vacances scolaires serait valable( pour me retourner)si elle ne tiendrait pas ses promesses? Lors de notre divorce à l'amiable nous ne sommes pas passés devant un juge car nous étions d'accord sur la garde alternée qui a bien été inscrite sur notre divorce par nos propres avocats. Merci à vous de vos réponses.  
Cordialement. Rubiaca

Par **Pierrepaulejean**, le **02/05/2023** à **07:22**

attention : le message de cladia1151 est une arnaque  
signalement fait

Par **Marck.ESP**, le **02/05/2023** à **07:48**

Bonjour ppj  
Ce membre a été banni, son post/spam donc effacé.